

**Interpellation Frédéric Borloz - Combien de fausses oppositions pour de vrais projets ?
(12_INT_074)**

Texte déposé

L'avocat d'Helvetia Nostra a déposé une trentaine de requêtes d'effet suspensif contre des projets de construction en Valais au nom de voisins alors que ces derniers ne l'avaient pas mandaté.

Répondant à une interpellation du PLR, le gouvernement valaisan a confirmé cet état de fait particulièrement inquiétant de la part d'une fondation et plus spécialement de son avocat vaudois, ancien conseiller d'Etat, Me Pierre Chiffelle. Ce dernier minimise la gravité de la situation et parle d'une guérilla menée à l'encontre de l'initiative Weber et de son application.

Force est de constater qu'en invoquant un combat d'arrière garde, Me Chiffelle cherche à attirer l'attention sur l'initiative populaire plutôt que sur la simple question de l'exercice du droit par un « homme de loi » qui doit répondre à des critères clairement définis dont l'honnêteté.

A cela, s'ajoute que des rumeurs persistantes se propagent en parlant d'incitation à agir de la part du même avocat qui propose ses services pour entamer des démarches d'oppositions à des permis de construire. Il apparaît qu'une telle démarche est contraire aux pratiques autorisées dans la profession.

On ne peut tolérer cette situation d'abus de confiance aussi bien sous l'angle professionnel qu'éthique. Par conséquent, je pose les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de faits similaires dans le canton de Vaud ?
- Si non, une étude et analyse de la situation, notamment en collaboration avec les communes concernées sont-elles en cours ?
- Si oui, que compte-t-il faire pour dénoncer ces abus de la part d'un avocat inscrit au barreau vaudois, respectivement d'une fondation suisse ?
- En cas d'incitation à agir de manière contraire aux directives de l'Ordre des avocats, que compte faire le Conseil d'Etat pour que soit sanctionné le-la-les personnes concernées, mandataire ou mandant ?

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Frédéric Borloz